

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 septembre 2020 - 19H00

Présents : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MASSON René, LAMYRAND Rémy, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, MOREAUX Jacques, THAUVIN Isabelle, FERREIRA Raquel, JOUBERTON Philippe, BOSQUET Laurence, BUFFARD Frédéric, BRUNET David, EL MANDILI Amal.

Absents excusés : MM. ROSSIGNOL Alexis (procuration à M. Antunes), FALKENAU Carole (procuration à Mme Mège), BERNARDIN Ludovic (procuration à M. Manuby)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Intervention du représentant du Syndicat Sioule et Morge
- Délégations au Maire
- Travaux
- Affaires financières
- Affaires foncières
- Assainissement
- Social
- Personnel
- Associations
- Com/com Combrailles, Sioule et Morge
- Projets
- Questions diverses

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de se réunir à huis clos en raison de la crise sanitaire. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

INTERVENTION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT SIOULE ET MORGE :

M. Houssier et Chabory apportent des précisions au Conseil municipal concernant le Syndicat Sioule et Morge et ses nouvelles compétences depuis mars 2020 avec la gestion de l'eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement autonome (contrôle et réhabilitations), et le contrôle des poteaux incendie.

Le contrat de délégation de service public pour l'assainissement avec la Semerap se termine en juillet 2021. Plusieurs possibilités s'offrent à la commune :

- Lancement d'une nouvelle délégation jusqu'en 2026, date à laquelle la compétence assainissement pourrait être transférée à la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge dans le cadre de la loi Notre.
- Contrat de prestations
- Transfert de la compétence au syndicat Sioule et Morge avec reprise de l'actif et du passif du budget communal, mais en gardant la propriété des installations.

20h15 : reprise de l'ordre du jour.

DELEGATIONS AU MAIRE :

- Combrailles Poids Lourds – changement pneus du tractopelle 3 505.20 € TTC
- Combrailles Sioule et Morge – masques de protection COVID 2 360 € TTC
- May Yannick – préparateur d'eau chaude pour la gendarmerie 416.90 € TTC
- France Isolation Bois – isolation gendarmerie 1 € TTC
- France Isolation bois – isolation école maternelle 378.24 € TTC
- Auvergne Ameublement – cuisine pour logement la Poste 2 603.32 € TTC

TRAVAUX :

Ecole maternelle : Dans le cadre du plan de relance proposé par la Région, la commune doit déterminer un bâtiment pour la réalisation des travaux. Lors du mandat précédent, une 1^{ère} tranche a été réalisée à l'école maternelle : toiture, une partie des menuiseries extérieures, peinture de deux classes et du bureau de la direction ... Le Conseil municipal souhaite continuer la réhabilitation de l'école maternelle avec une 2^{ème} tranche de travaux.

Cabane de chasse : Les travaux de la cabane de chasse de la société de Farges, Boucheix se terminent. L'équipe technique a réalisé les travaux d'assainissement avec la pose d'une fosse septique et il reste à réaliser les fouilles pour le champ d'épandage.

Panneaux photovoltaïques : Le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge a réalisé un diagnostic sur l'ensemble des communes du territoire afin de connaître les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques dans le cadre du Plan Climat Air Eau Territorial (PCAET). « Solaire Dôme » est une opération collective qui consiste en l'implantation massive de centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics, d'une puissance de 9KWc, avec vente de la production électrique. Plusieurs bâtiments communaux peuvent prétendre à une installation de panneaux. La Commission 3 a étudié les possibilités sachant que les bâtiments ont un ordre d'opportunité solaire. Deux bâtiments ont été retenus : l'école élémentaire et le garage des services techniques. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 13 voix pour : MM. Manuby, Mège, Courtadon, Masson, Garrachon, Lamyrand, Moreaux, Brunet, El Mandili, Bosquet, Meunier, Falkenau, Bernardin et 6 contre : MM. Ferreira, Jouberton, Antunes, Thauvin, Buffard, Rossignol) : décide de porter son choix sur le garage des services techniques.

Travaux Entreprise Sérange : Un point a été réalisé avec le SIEG et l'entreprise Sérange concernant les différents travaux restant à exécuter : l'éclairage du lotissement des Frênes avec étude sur la possibilité de variation de l'éclairage, le branchement du panneau d'informations, les travaux du camping, les candélabres du bourg.

Voirie communale : Le Maire et l'Adjoint ont rencontré une partie des habitants des villages de La Brousse et de Boucheix concernant des problèmes de vitesse. La commission doit également programmer les travaux de voirie 2021 avec la Communauté de Communes.

AFFAIRES FINANCIERES :

Acquisition d'un camion : Le Maire rappelle l'historique concernant l'acquisition d'un camion équipé d'une lame de déneigement et d'une saleuse pour la Commune en remplacement du camion de déneigement actuel. Après consultation parue dans la presse le 10 janvier 2020, plusieurs dossiers ont été retirés sur la plateforme des marchés publics au 07 février 2020. Une seule offre a été déposée, celle de l'entreprise TSM Meunier pour un camion équipé dont le prix s'élève à 60 000 € HT, reprise de l'ancien véhicule compris. La reprise du camion actuel par la Société TSM s'élève à 5 000 € HT. Cependant la Commune se réserve le droit de vendre ce véhicule elle-même.

Après analyse par la Commission d'appel d'offres en date du 24 février 2020, l'offre de l'entreprise TSM Meunier a été retenue au prix de :

- Prix du véhicule : 65 000 € HT
- Reprise de l'ancien véhicule : 5 000€ HT
- Prix net : 60 000 € HT
- Prix TTC : 72 000 € TTC

En parallèle, des travaux doivent être réalisés sur le traitement du châssis et du changement de vanes dû à la corrosion. Il a été convenu que les deux parties prenaient une partie des frais à leur charge. Le montant de la facture s'élève à 7 500 € HT. La commune prendrait 4 500 € et la société TSM Meunier 3 000 €. M. Thierry Meunier ne prend pas part aux débats en raison de son lien de parenté avec le vendeur. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité moins une abstention : M. Thierry Meunier : pour

l'acquisition du véhicule équipé d'une lame et d'une saleuse et la prise en charge des frais de traitement du châssis de 4 500 € HT.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les propriétés suivantes :

- Parcelles BC 288 – 430 – 432 – 434 d'une superficie totale de 2 444 m² avec habitation vendues 179 000 €
- Parcelle AV 521 d'une superficie totale de 200 000 € avec habitation vendue 200 000 €
- Parcelle AP 478 d'une superficie totale de 1 391 m² avec habitation vendue 159 000 €

Acquisitions par l'EPF-SMAF : Le Maire rappelle que des parcelles de terrain sont situées au PLU dans une zone principalement destinée aux équipements publics ou collectifs : activités d'enseignement, de sports, de loisirs ... Les propriétaires des parcelles AV 274 – 275 - 23 souhaitent les vendre à la Commune dès maintenant. Les prix seront fixés sous réserve de l'accord de l'EPF-SMAF. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour confier à l'EPF SMAF Auvergne l'acquisition à l'amiable des parcelles concernées.

Acquisition terrain EDF – AX 114 : Le Maire rappelle la proposition d'EDF pour la vente de la parcelle AX 114 de 4510 m² située près du Pont-du-Bouchet (anse de Sagnes) pour 4500 €. Il s'agit d'une régularisation de la route reliant le village de Sagnes au Pont-du-Bouchet. Un courrier a été adressé à EDF afin de négocier le montant. Un nouveau courrier d'EDF est arrivé en Mairie le 08 juin 2020 proposant une nouvelle négociation, en excluant cependant la gratuité de la transaction. Le Maire souhaite faire une nouvelle proposition à 0.10 € le m². Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité, pour un total de 451 €, les frais de bornage et de notaire restant à la charge de la Commune.

Acquisition par l'EPF-SMAF de la parcelle AV 426 : Le Maire rappelle que la parcelle de terrain AV 426 est réservée au PLU pour la Commune en vue d'une éventuelle extension du Foyer rural. Les propriétaires de la parcelle AV 426 souhaitent la vendre à la Commune dès maintenant au prix de 18,00 € le m². Cependant, l'évaluation de l'Observatoire Foncier demandée par l'EPF-SMAF, révèle une valeur maximale de 17 € le m². Le Conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le tarif pour l'acquisition de la parcelle AV 426 à 17 € le m², conformément à l'évaluation de l'Observatoire Foncier.

Modification simplifiée n° 1 du PLU : Modalités de mise à disposition du public : Le Maire rappelle au Conseil municipal les conditions dans lesquelles la procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape elle se situe. Il rappelle le motif de cette modification simplifiée : l'objectif est de supprimer un emplacement réservé n°3 et d'intégrer les parcelles AV n°140 et 34 actuellement classées en zone Ug, en zone UD. Il explique que la délibération de prescription en date du 17 Décembre 2019 prévoyait également l'adaptation mineure du règlement de la zone Ui. Cette modification n'a toutefois pas été intégrée à la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU. Par ailleurs, le Maire informe que le dossier a été notifié aux personnes publiques associées. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de le mettre à la disposition du public à partir du 19 octobre 2020 jusqu'au 17 novembre 2020 à la mairie aux heures et jours habituels d'ouverture et consultable sur le site internet de la commune.

ASSAINISSEMENT :

Lors du diagnostic établi en 2014, il avait été établi 5 tranches de travaux, 3 tranches fermes dont la station d'épuration de Tournobert et 2 tranches conditionnelles 4 et 5. Suite au diagnostic concernant la tranche 4, un travail de terrain a été réalisé avec les différents services pour identifier les besoins de la tranche 4. En collaboration avec le cabinet SOMIVAL, il a été décidé de supprimer le changement des regards de l'Avenue de la Gare suite au renouvellement récent du revêtement de la voirie et de supprimer le remplacement de l'assainissement des cités Croix-Mallet 2. En revanche, il a été décidé d'intégrer la suppression de la station du Camping ne répondant plus aux besoins actuels. Un plan de relance d'investissement et le concours de l'Agence de l'Eau pourraient permettre de récupérer éventuellement des financements supplémentaires pour les projets communaux. Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires concernant la tranche 4, pour un montant de 345 600 € HT soit 414 720 €

TTC et de solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

SOCIAL :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré le vendredi 18 septembre les responsables du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme concernant la Maison des Solidarités des Ancizes (ex Centre social). En effet, la décision a été prise de maintenir une permanence des assistantes sociales sur notre commune mais de déplacer la Maison des Solidarités dans un autre bâtiment au prétexte de centralité et d'un meilleur maillage du territoire.

PERSONNEL COMMUNAL :

Le Maire indique au Conseil municipal qu'après une période d'essai depuis le mois de juillet, un agent des services techniques a été stagiaire en remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

ASSOCIATIONS :

Subvention au CRAC : Lors de l'élaboration du budget 2020, le Conseil avait décidé de réduire de 5% les subventions pour les associations, sauf pour celles qui concernaient les jeunes. Le Maire propose d'appliquer cette mesure pour la subvention de fonctionnement du Club de Rugby des Ancizes : Fonctionnement 3 610 € (au lieu de 3 800 €) - Ecole de rugby 6 500 €, soit un total de 10 110 €. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Maison de la Solidarité en Combrailles : Le Maire souhaite informer le Conseil des problèmes de l'association et de la démission de plusieurs membres du bureau. Une assemblée générale sera programmée en décembre.

Fondation Aubert et Duval : La Fondation a organisé dernièrement au Foyer rural la signature d'une convention avec les associations locales pour le versement de subventions.

COMMUNAUTE DE COMMUNES COMBRAILLES SIOULE ET MORGE :

Projet de territoire : La communauté de communes souhaite mettre en place un projet de territoire pour les six années à venir. Une réunion est prévue à Combronde le 03 octobre avec possibilité de visioconférence pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer.

FPIC : Le Maire rappelle que le FPIC Fonds de Péréquations des Intercommunalités et des Communes est un fonds de solidarité destiné aux communes et communautés de communes les plus pauvres. Combrailles Sioule et Morge a décidé de prendre en charge l'augmentation, sans impact à la hausse pour les communes. Le montant s'élève à 16 000 €. Pour la commune le montant pour 2020 est de 35 700 €, identique à celui de 2019.

EHPAD : Une réunion a eu lieu sur le terrain de l'EHPAD pour identifier les accès, la future voie menant à l'établissement et le rond-point à créer.

CLECT : Il est créé entre la communauté de communes et les communes membres une Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charge, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer. Elle est donc chargée d'évaluer le montant des charges transférées en cas de transfert de compétence entre les communes et l'EPCI. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Didier MANUBY, membre pour représenter la commune à la CLECT.

Commission agriculture : Dans le cadre de sa compétence agriculture la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge est un des membres et financeur du Réseau Agricole Combrailles (RAC). Afin de faire le lien avec le territoire, chaque commune de la communauté de communes Combrailles Sioule et Morge doit désigner parmi ses membres une personne référente en matière d'agriculture. Le Conseil municipal décide à l'unanimité,

de désigner : Mme Frédérique BUFFARD membre titulaire et M. David BRUNET membre suppléant.

PROJETS :

Maison de santé : Le Maire et les adjoints ont rencontré les professionnels de santé afin de discuter de leur avenir sur notre commune. Ils ont confirmé leur volonté de créer une ESP : Equipe de Soins Primaires. Ils souhaitent également pouvoir pratiquer leur exercice au sein d'un bâtiment de taille adaptée de type « maison de santé ». Une nouvelle rencontre est prévue afin d'évaluer les besoins.

Projet Mairie : Le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal du 25 août 2020 concernant le projet d'étude de faisabilité d'une nouvelle Mairie. En effet, le bâtiment actuel n'est plus adapté et ne correspond plus au bon fonctionnement des services administratifs et des élus. Le Maire propose, si la réalisation est possible, que la future Mairie soit la réhabilitation d'un bâtiment existant, afin de recentrer la Mairie au centre du bourg et d'éviter la construction d'une importante nouvelle structure. Il souhaite avancer dans les démarches et lancer une consultation pour le choix d'un architecte. La procédure choisie pourrait être une procédure adaptée. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un architecte.

QUESTIONS DIVERSES :

Changement de photocopieurs de la Mairie et les écoles : Le Maire rappelle la discussion lors de la réunion du 25 août 2020 concernant le changement de photocopieurs de la Mairie et des écoles. Madame Mège a reçu une demande de l'école maternelle pour pouvoir bénéficier d'un photocopieur couleur. Le photocopieur du secrétariat de Mairie est beaucoup sollicité avec la dématérialisation et la fonction de scanner. Plusieurs options possibles sont exposées par Mme Mège. Le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'opter pour l'option n° 2, à savoir : changement du photocopieur couleur de la Mairie pour un plus performant de dernière génération. Changement du photocopieur de l'école maternelle pour un couleur. Pour l'école élémentaire, le photocopieur noir et blanc est conservé avec possibilité de changer dans 2 ans et demi.

Election au SMADC : Election de M. Boris SOUCHAL président.

Election au Syndicat Sioule et Morge : Election de M. Luc CAILLOUX président.

Election au Syndicat SIEG : Election de M. Sébastien GOUTTEBEL président.

SIRB : Réunion pour l'audit le 1^{er} octobre à 19h00 et comité syndical le 02 octobre à 18h00.

Point sur réservation des salles : par Mme Isabelle Thauvin.

Question de Mme Frédérique Buffard : sur l'acquisition du bâtiment de la gare.

Règlement intérieur du conseil municipal.

Réunion du conseil communautaire : le 08 octobre au Foyer rural.

Point lecture : réouverture le mercredi de 14h00 à 18h00 avec le respect des gestes barrières en raison du contexte sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.